

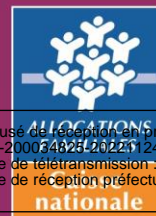


PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : ...RELAIS PETITE ENFANCE DU GRAND GUERET.....

Gestionnaire du relais petite enfance : Communauté d'Agglomération du GRAND GUERET

Période contractuelle : 2023-2026



Accusé de réception en préfecture
023-200034823 26/22/124-291-22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet	5
2.1. Les moyens humains :	5
2.2. Le planning et les actions :	6
2.3. Les locaux	7
2.4. Le matériel	8
3. Le contexte territorial du Relais	9
4. La formalisation du projet	10
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	11
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire	11
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	13
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée)	14
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	16
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	17
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	18
➤ Informer les professionnels sur le métier	18
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	19
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels	20
➤ Organiser des ateliers d'éveil	21
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	22
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels	22
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	23
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel	23
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :	24

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : Relais Petite Enfance du Grand Guéret	
Adresse administrative : 5 place Varillas 23000 GUÉRET	
Numéro(s) de téléphone :	06 43 84 97 85
Adresse email : contact.rpe@agglo-grandgueret.fr	
Date de création : 01/04/2009	

Gestionnaire : Communauté d'agglomération du Grand Guéret	
Nature juridique :	
Adresse : 9 Avenue Charles de Gaulle – BP 302 - 23006 GUERET CEDEX	
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Mme THOMAS Sylvie	
Coordonnées de contact : sylvie.thomas@agglo-grandgueret.fr	

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
Communauté d'agglomération du Grand Guéret (25 communes)

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	JEANNOT Cécile	L'HUGUENOT Nathalie	RÉVEIL Sandrine
Date d'embauche	01/01/2023 pour un an	01/04/2009	25/09/2017
Formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> Bac littéraire Diplôme d'Etat d'Edicateur de Jeunes Enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Bac Technologique Sciences et Tertiaire Niveau BTS Economie Sociale et Familiale 	<ul style="list-style-type: none"> Bac D Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture Diplôme d'Etat d'Edicateur de Jeunes Enfants
Expérience(s) professionnelle antérieure	<ul style="list-style-type: none"> Accueillante dans un LAEP PMI, mission d'accueil du jeune enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Secrétaire Vendeuse 	Educateur de jeunes enfants en multi accueil, crèche familiale et RAM
Durée de travail hebdomadaire au Relais	35h	35h	En disponibilité du 01/01/2023 au 31/12/2023
Formation continue envisagée	Formation à déterminer en fonction des besoins et du catalogue de formations		

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

.....

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction	Coordonnatrice petite enfance		
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	7h		

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	8h00	8h00	8h00	8h00	8h00	
	Horaires						
Après - midi	Horaires						
	Horaires	17h00	17h00	17h00	17h00	17h00	
Total heures		8h	8h	8h	8h	8h	

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	9,25 heures	26.43 %
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	9.25 heures	26.43 %
Temps collectifs et animations en présence des enfants	12 heures	34.29 %
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	3 heures	8.57 %
Autre(s) (préciser) : professionnalisation des professionnels, partenariat ...	1,50 heures	4.28 %

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

Oui il est prévu que le RPE soit habilité sur le site monenfant.fr, la demande sera faite en 2023

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel :		X
... a une signalétique		
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...) Espace extérieur	X	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Concernant la signalétique un travail sera mené à partir de 2023 pour étudier les possibilités d'installer une signalétique adaptée et ceci suivant les préconisations des services de l'urbanisme. Dans l'attente une signalétique temporaire sera installée (par exemple : affiches apposées sur les portes et fenêtres)

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
Guéret	Bibliothèque Multimédia	Lieu d'animation
Saint-Laurent	Salle polyvalente	Lieu d'animation
Saint-Sulpice-le-Guérois	Salle des sports	Lieu d'animation
Saint-Victor-en-Marche	Salle polyvalente	Lieu d'animation

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe	X	
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur		X
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

.....

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

- **1er Avril 2009** : Création du RAM « Au Pays des lutins » géré par l'association Les P'tits Pas ; RAM itinérant sur 5 communes (Guéret, Saint-Vaury, La Brionne, Bussière-Dunoise, Saint-Sulpice-le Guérétois ; embauche d'1 animatrice à temps plein a partir du 1er janvier 2010
- **1er janvier 2012** : transfert de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes de Guéret Saint- Vaury ; développement des animations sur 13 communes du territoire intercommunal (Guéret, Saint Vaury, Saint Sulpice-le-Guérétois, La Brionne, Bussière Dunoise, Glénic, Saint Fiel, Ajain, Sainte Feyre, Saint Laurent, Saint Victor-en-marche, Montaigut-le-blanc, Saint Léger-le-Guérétois) ; embauche d'une 2ème animatrice à compter du 1er juillet 2012 à temps plein
- **1er janvier 2013** : transformation de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret avec l'intégration de 3 nouvelles communes : Anzême, Jouillat et Saint-Eloi ; animation sur une commune nouvelle : Anzême
- **2016** : décision de l'association Les P'tits Pas de mettre fin à la gestion du RAM « Au Pays des Lutins »
- **1er janvier 2017** : Reprise de la gestion du RAM par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- **1er janvier 2018** : Intégration de 3 nouvelles communes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (Mazeirat, Peyrabout, Saint-Yrieix-les-Bois)
- **Octobre 2022** : nouveau local à Guéret, place Varillas, qui permettra au Relais Petite Enfance de proposer des ateliers d'éveil dans un lieu fixe et identifié (non encore utilisé au 31/10/2022)

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le RPE est bien identifié par les familles et les assistants maternels comme lieu d'information sur les modes de garde en accueil individuel (assistant((e)s maternel(le)s) et l'articulation entre les différents dispositifs existants (EAJE et assistant(e)s maternel(le)s) dans les réponses apportées aux familles est satisfaisant. Le RPE est un dispositif bien intégré dans la politique petite enfance du territoire communautaire : de par le développement des animations, permettant ainsi de faire connaître le service, aussi de par sa contribution à la mise en place d'un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant, permettant d'ajuster l'offre proposée sur le territoire, et enfin de par sa participation aux différentes instances de coordination (commissions d'attributions de places, comité de pilotage, réunions partenariales...).

Il est important de devenir un lieu de d'informations central aussi bien à destination des familles que des assistant(e)s maternel(le)s

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

Maintenir et développer les actions afin de satisfaire les besoins des familles et des assistant(e)s maternel(le)s du territoire

Poursuivre le travail de partenariat avec les acteurs en lien, de près ou de loin, avec la petite enfance.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le RPE participe aux différentes instances mises en place (commissions d'attribution de places, comité de pilotage et groupes de travail).

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Le RPE a un partenariat avec la Bibliothèque Multimédia de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, et des séances de lecture de contes sont proposées 1 fois par trimestre.

Le RPE a un partenariat avec UFOLEP afin de mettre en place des séances de motricité (Babygym) une fois par mois.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le RPE est bien identifié par les familles comme lieu d'information sur les modes de garde en accueil individuel (assistant(e)s maternel(le)s) et l'articulation entre les différents dispositifs existants (EAJE et assistant(e)s maternel(le)s) dans les réponses apportées aux familles est satisfaisant. Toutefois, des problématiques de solutions d'accueil restent récurrentes comme pour les demandes urgentes liées à une reprise d'activité ou de formation professionnelle, pour l'accueil périscolaire</p>	<p>Répondre de manière plus satisfaisante sur des demandes de garde plus atypiques (réinsertion socio- professionnelle, périscolaire</p> <p>Poursuivre l'échange d'informations assistant(e)s maternel(le)s - RPE sur leurs conditions d'accueil</p> <p>Communiquer sur la profession et les missions du RPE auprès des familles, des élus, des mairies et du grand public</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Travailler en coordination pour répondre aux besoins des familles	<p>Partage d'informations Sur les listes des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes à domicile et des places en crèche entre le RPE et la coordonnatrice petite enfance</p> <p>Création du guichet unique</p> <p>Participation à la préparation de la commission d'attribution des places</p>	Mieux satisfaire la demande des familles	Année 2023	Nombre de demandes, propositions faites et solutions trouvées

2	Poursuivre un suivi des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s	Mise en place d'un suivi 4 fois par an pour la diffusion des listes mises à jour aux familles. Listes précisant les offres spécifiques dont les familles peuvent avoir besoin	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande	Année 2023	Nombre de mises à jour de la liste
3	Améliorer la réactivité de la réponse des assistant(e)s maternel(le)s	Renforcer la communication dématérialisée entre le RPE et les assistant(e)s maternel(le)s		Année 2023	Nombre d'ass mat avec une adresse mail
4	Identifier les lieux d'information pour les parents et futurs parents	Recensement des lieux	Sensibiliser et faire évoluer les représentations sur le métier d'assistant(e)s maternel(le)s comme véritable professionnel(le) de la petite enfance Maintien de la plaquette Mise à jour la page du site et facebook	Année 2023	
5	Définir les modes de communication les plus pertinents Informé sur ce qu'est le RPE : ses rôles et ses missions	Plaquette petite enfance, la page du RPE sur le site de la communauté d'agglomération du Grand Guéret Page Facebook			Nouveaux outils Nombre de personnes touchées par les publications
6	Informé les mairies sur le fonctionnement du Pôle Petite enfance	Présentation du RPE en Bureau Communautaire Réunions de présentation avec toutes les secrétaires de Mairies	Identification du RPE et de ses missions par les mairies et leurs secrétaires	Année 2023	Nombre de réunions mise en place avec les mairies

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Non mis en place par le RPE jusqu'à maintenant.	Permettre d'améliorer l'accessibilité des différents modes d'accueil et pour cela il faut faciliter l'accès des familles à une information complète sur les modes d'accueil du territoire

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faciliter la délivrance aux familles d'une information personnalisée selon leur besoin	Demande de l'habilitation au service de la CAF	Proposer des rdvs physiques et/ ou téléphoniques aux familles afin de leur donner une information complète sur les modes d'accueil, les aides et les démarches à effectuer Toucher plus largement les familles	2023	Nombres de demandes faites par les familles via monenfant.fr

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

Le RPE est un dispositif bien intégré dans la politique petite enfance du territoire communautaire, de par l'information diffusée auprès de toutes les assistantes maternelles et le développement des animations sur 4 communes, permettant ainsi de faire connaître le service, aussi de par sa contribution à la mise en place d'un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant, permettant d'ajuster l'offre proposée sur le territoire, et enfin de par sa participation aux différentes instances (commissions d'attributions de places, commissions petite enfance, réunions partenariales...)

Les diagnostics des précédents projets ont fait émerger les points suivants que le guichet unique peut améliorer

La question de l'accueil des 3-6 ans et voir plus sur des temps périscolaires (matin avant l'ouverture de la garderie et soir après la fermeture) est récurrente sur le territoire, et également l'accueil de fratries avec des demandes d'accueil multiples (assistantes maternelles ou crèches/périscolaire). Sur le périscolaire, les familles trouvent des solutions d'accueil moins satisfaisants (voisins, amis) et pas stables.

Malgré une bonne articulation entre les services, sur les demandes urgentes ou des demandes de famille en réinsertion socio-professionnelle (stage, formations) nécessitant un accompagnement et un suivi, la coordonnatrice petite enfance rencontre parfois des difficultés pour apporter une réponse immédiate. Travail de concert entre les différents acteurs du pôle petite enfance mais limitation du fait de la réglementation et les agréments.

De plus, ces demandes (reprise d'une formation professionnelle ou d'un stage, notamment pour des femmes seules) ne peuvent être anticipées... Et faute de places en crèche, ces familles sont orientées chez les assistantes maternelles.

En ce qui concerne les disponibilités chez les assistantes, les animatrices du RPE le font au minimum une fois par trimestre. Mais les assistantes maternelles appellent très peu de façon spontanée et de leur propre initiative lorsque leurs disponibilités changent.

Les mairies fournissent des listes qui ne sont pas toujours les dernières listes transmises par le Conseil Départemental.

Le RPE a déménagé en fin d'année 2022 dans un nouveau local qui lui donne plus de visibilité par sa localisation (angle de la place Varillas et boulevard Carnot à Guéret) et regroupe les animatrices du RPE et la coordonnatrice petite enfance dans ce lieu. Le RPE est un service d'information unique sur les modes d'accueil et une coordination des actions petite enfance du Grand Guéret.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Travailler en coordination pour répondre aux besoins des familles	Partage d'informations sur les listes des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes à domicile et des places en crèche entre le RPE et la coordonnatrice petite enfance Mise en place d'un tableau partagé Participation à la commission d'attribution des places	Mieux satisfaire la demande des familles sur ce type de demande	2023	Nombre de demandes sur ce type de demandes, propositions faites et solutions trouvées
2	Adapter les horaires des permanences aux besoins des familles	Nouveau local Mise en place d'une permanence continue sur la journée			Répartition et nombre de contacts sur les nouvelles permanences
3	Poursuivre un suivi des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s	Mise en place d'un suivi au minimum chaque trimestre pour la diffusion des listes mises à jour aux familles. Listes précisant les offres spécifiques dont les familles peuvent avoir besoin	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande	2023	Taux de mises à jour Taux de réponses des familles
4	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande	Renforcer la communication dématérialisée entre le RPE et les assistant(e)s maternel(le)s			Taux de réponses des assistantes maternelles

5	Communiquer sur la profession et les missions du RPE auprès des familles, des élus, des mairies et du Grand Guéret	Recensement des lieux d'information pour les parents et futurs parents. Maintien d'une plaquette petite enfance, page Facebook, page sur le site internet de la collectivité, articles Réunions de présentation avec toutes les secrétaires de mairies	Sensibiliser et faire évoluer les représentations sur le métier d'assistant(e)s maternel(le)s comme véritable professionnel(le) de la petite enfance	2023	Nombre de contacts Nombre de participants Nombre de réunions réalisées
---	--	--	--	------	--

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le RPE est bien identifié par les familles comme lieu d'information sur les modes de garde en accueil individuel (assistant(e)s maternel(le)s) Toutefois, des problématiques de solutions de garde restent récurrentes comme pour les demandes urgentes liées à une reprise d'activité ou de formation professionnelle, pour l'accueil périscolaire.</p>	<p>Répondre de manière plus satisfaisante sur des demandes de garde plus atypiques (réinsertion socio- professionnelle, périscolaire)</p> <p>Poursuivre l'échange d'informations assistant(e)s maternel(le)s - RPE sur leurs conditions d'accueil</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Poursuivre un suivi des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s	Mise en place d'un suivi 4 fois par an pour la diffusion des listes mises à jour aux familles. Listes précisant les offres spécifiques dont les familles peuvent avoir besoin	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande	Année 2023	Taux de réponses des assistantes maternelles
2	Poursuivre le recensement des demandes des familles	Tableau recensant les besoins spécifiques des familles	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande	Année 2023	Nombre de demandes spécifiques

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Les parents qui sollicitent un premier rendez-vous avec le RPE pour la recherche d'un mode de garde chez une assistant(e)s maternel(le), reçoivent du RPE les informations nécessaires et les démarches à accomplir en tant que futurs employeurs d'assistant(e)s maternel(le)s, permettant d'établir une relation de travail sur des bases objectives. Toutefois, sans ce premier contact, les autres parents employeurs d'assistant(e)s maternel(le)s n'identifient pas le RPE comme lieu d'information en matière de droit du travail.</p>	<p>Identifier davantage le RPE auprès des familles comme lieu d'information en matière de droit du travail afin de responsabiliser les parents sur leur rôle de futur employeur</p> <p>Disposer d'une information actualisée en matière de droit du travail</p> <p>Améliorer l'accueil des familles</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mieux communiquer auprès des familles	Rappel des missions du RPE sur la page Facebook et dans la lettre du Grand Guéret	Plus de clarté pour les publics et de rapidité d'obtention d'informations	Année 2023	Nombre de contacts effectués (accueil / téléphone/ mail) par les familles au RPE concernant l'information délivrée en matière du droit du travail (conseils administratifs, rédaction de contrats,...)
2	Maintenir le contact avec les services de la DDETSPP	Formation et veilles juridiques et participation au réseau RPE	Informations juridiques à jour	Année 2023	Nombre de contacts avec les services de la DIRECCTE
3	Respecter la confidentialité	Nouveau bureau dans le local	Améliorer la confidentialité des RDV. Optimiser les missions du RPE (neutralité, confidentialité...)	Année 2023	Questionnaire qualité

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le RPE délivre des informations sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel Le RPE délivre aux assistant(e)s maternel(le)s une information d'ordre général à propos de leurs droits et obligations.</p>	<p>Disposer de toutes les informations mises à jour notamment en matière de droit du travail</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mieux communiquer auprès des assistant(e)s maternel(le)s	Rappel des missions du RPE sur la page Facebook et dans la lettre du Grand Guéret	Plus de clarté pour les publics et de rapidité d'obtention d'informations	Année 2023	Nombre de contacts effectués (accueil / téléphone/ mail) par les assistant(e)s maternel(le)s au RPE concernant l'information délivrée en matière du droit du travail (conseils administratifs, rédaction de contrats,...)
2	Faire parvenir aux assistant(e)s maternel(le)s les évolutions réglementaires liées au métier	Envoi de mail et / ou courrier	Information des assistant(e)s maternel(le)s	Année 2023	Nombre de mails et /ou courriers envoyés

- **Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>L'obligation des assistantes maternelles vis-à-vis de monenfant.fr s'applique depuis le 1er septembre 2021 . Les assistantes maternelles doivent donc officiellement s'y inscrire, renseigner leurs coordonnées et leurs « disponibilités d'accueil en termes de jours, de plages horaires et de places, a minima avant le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, pour les six mois suivants ». Cette inscription est requise pour le renouvellement de leur agrément et peut constituer un manquement justifiant, après avertissement, un retrait d'agrément.</p>	<p>Les assistant(e)s maternel(le)s ne sont pas tou(te)s inscrit(e)s, il faut donc les amener à figurer sur le site afin de renseigner leurs disponibilités d'accueil afin de valoriser l'offre d'accueil et de pouvoir faciliter la mise en relation avec les familles.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informers les assistant(e)s maternel(le)s de leurs obligations d'inscriptions et de déclarations sur le site monenfant.fr	Mails, courrier et infos sur la page Facebook du RPE	Augmenter le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s inscrites sur monenfant.fr	Année 2023	Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s référencées sur le site monenfant.fr
2	Aider les assistant(e)s maternel(le)s dans l'appropriation du site pour la mise en ligne de leur profil et de leurs disponibilités	Ateliers en partenariat avec la Quincaillerie Numérique	Autonomie des assistant(e)s maternel(le)s avec le site monenfant.fr	Année 2023	Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s ayant participé aux ateliers

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>En 2021 groupes de paroles ont été proposé et seulement 1 a pu avoir lieu en raison des normes sanitaires en vigueur (obligation d'un pass vaccinal pour s'y rendre)</p> <p>En 2022 4 groupes de paroles proposés et 2 ont eu lieu (en date du 31 octobre) mais pour seulement 5 assistant(e)s maternel(le)s</p>	<p>Mobiliser les assistant(e)s maternel(le)s sur les temps d'échange, de groupes de paroles...</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Proposer un lieu identifiable dédié aux groupes de paroles pour les assistant(e)s maternel(le)s	Nouveau local adapté	Implication et participation des d'assistant(e)s maternel(le)s plus importante	Année 2023	Nombre de groupes de paroles mis en place et nombre de participants

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>La majorité des assistantes maternelles fréquentant les ateliers d'éveil résident à Guéret et ses alentours et ce sont elles qui font « vivre » l'itinérance. Cette dernière s'essouffle surtout pour les communes les plus éloignées de Guéret. La fréquentation des ateliers par les assistant(e)s maternel(le)s et les familles montre une difficulté de mixer les publics.</p>	<p>Proposer un lieu identifié à Guéret en complément de l'itinérance</p> <p>Mobiliser les assistant(e)s maternel(le)s sur les ateliers d'éveil</p> <p>Créer des temps d'accueil adapté à destination uniquement des familles</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation	
1	Permettre aux assistant(e)s maternel(le)s de limiter les déplacements avec les enfants accueillis	Nouveau local	Meilleure qualité d'accueil (en termes de nombre de public fréquentant et en termes d'activités)	Année 2023	Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s fréquentant les ateliers d'éveil	
2	Proposer des ateliers d'éveil sur un temps élargi			Année 2023		Nombre d'ateliers d'éveil mis en place
3	Permettre un accueil dans un local adapté avec des conditions d'accueil favorables			Année 2023		
4	Impliquer les assistant(e)s maternel(le)s dans les actions d'animations	Mise en place d'un questionnaire + Conseil du RPE	Que les assistant(e)s maternel(le)s soient « actrices » plutôt que « consommatrices »	Année 2024	Nombre de retours de questionnaires	
5	Mise en place d'une matinée d'éveil à destination uniquement des familles Réflexion sur la mise en place LAEP	Nouveau Local Groupe de travail /LAEP	Proposer un temps d'accueil adapté différent de celui des professionnels	Année 2024	Nombre d'ateliers spécifiques pour les familles mis en place Nombre de réunions du groupe de travail	

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée					

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les assistant(e)s maternel(le)s ressentent le besoin de se professionnaliser et d'échanger avec d'autres professionnels de la petite enfance. Le RPE doit maintenir cette dynamique en impliquant les assistantes maternelles dans de nouvelles formes de valorisation de leur métier.	Renforcer et valoriser la professionnalisation des assistantes maternelles dans leur travail au quotidien

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mise en place de formations continues sur des thèmes définis à partir de besoins	Proposition d'une liste de formations présélectionnées	Réussir à constituer des groupes suffisants pour mettre en place des formations	Année 2023	Nombre de formations réalisées et d'assistant(e)s maternel(le)s formées
2	Proposer un lieu identifiable dédié aux formations, conférences et groupe de paroles pour les d'assistant(e)s maternel(le)s	Nouveau local adapté	Implication et participation des d'assistant(e)s maternel(le)s plus importante	Année 2023	Nombre d'actions mises en place Nombre de participants

3	Mutualiser des formations, conférences entre assistant(e)s maternel(le)s, assistant(e)s maternel(le)s du multi- accueil familial et professionnels des crèches sur des thèmes partagés	Nouveau local pour le RPE Conseil du RPE	Développer des relations professionnelles entre les assistant(e)s maternel(le)s et les services du pôle petite enfance	Année 2023	Nombre de formations et de participants
---	--	---	--	------------	---

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ **Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Non concerné	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

➤ **Promouvoir le métier d'assistant maternel**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Actuellement, 36.44% des assistant(e)s maternel(le)s ont plus de 55 ans (source CAF) Entre 2016 et 2022, le territoire du Grand Guéret a perdu une quarantaine d' assistant(e)s maternel(le)s soit environ 115 places .D'ici mi 2023, 11 assistant(e)s maternel(le)s vont arrêter l'exercice de leur métier (majoritairement pour des départs en retraite) soit 11.11% des assistant(e)s maternel(le)s actuelles.</p>	<p>En 2021, le RPE a réalisé des réunions d'informations sur le métier assistant(e) maternel(le) avec les partenaires institutionnels pour attirer de nouvelles personnes vers ce métier et vers des projets de MAM que des communes souhaitaient accueillir sur leur terroir. Ces réunions relayées par les médias locaux, ont permis d'informer une quinzaine de personnes et d'associer des personnes que plusieurs projets de MAM en cours d'élaboration.</p>

Parallèlement, le nombre de demandes sur les structures collectives du Grand Guéret croit chaque année, mais l'offre d'accueil en accueil collectif ne se développe pas et ne peut pas compenser la perte de places en accueil individuel.	Fort de cette expérience le RPE envisage de poursuivre des actions de communication pour améliorer l'image du métier assistant(e) maternel(le) et poursuivre le travail avec les partenaires afin de développer une véritable stratégie de promotion de l'accueil individuel.
---	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Lutter contre le manque d'attractivité du métier d'assistant(e) maternel(le)	Réalisation de réunions d'information collective par le RPE. Participation aux réunions d'information de la PMI dans le cadre de la procédure d'agrément	Améliorer l'image du métier et mieux informer sur le métier d'assistant(e) maternel(le) Attirer de nouvelles personnes vers le métier	Année 2023	Nombre de réunions d'information réalisées par la RPE Nombre de participation aux réunions du Conseil Départemental
2	Développer une stratégie de promotion de l'accueil individuel	Elaboration d'un plan d'action partenarial Actions de communications avec les médias locaux Mise en place de partenariat en particulier avec les acteurs de la formation et de l'emploi	Rédaction d'un plan d'actions Meilleure communication Formalisation de partenariat	Année 2023	Nombre d'actions réalisées dans le plan d'actions Nombre de communiqués de presse ou articles dans les médias Nombre de partenariat créés

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation